

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2006

L'an DEUX MILLE SIX, le 15 novembre, à 8h30 le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Cyberbase à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMIN.

Date de convocation :
06 novembre 2006

NOMBRE DE MEMBRES :
Effectif statutaire : 23
En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	2	6
Représentés	3	5

VOIX :

	10	11
Exprimées		
Pour	21	
Contre		

Etaient présents :

MM. les Conseillers Généraux : G. DURANTET (pouvoir de P. DZIEGIEL), J.M. VOILLEMIN (pouvoir de B. GENDROT);

MM. et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes :

Ch. BANFI (pouvoirs de M. GALLISSOT et de J.P. MARECHAL), J.P. BREDELET (pouvoir de N. VALENTI), G. JANNAUD (pouvoir de Ch. GUENE), M. RAMAGET (pouvoir de M. SAULET), A. ROL (pouvoir de J.P. MONGIN), J.M. RABIET (pouvoir de C. ALEXER);

Membre à titre consultatif : M. ALZINGRE (O.N.F.);

Etaient représentés et excusés :

MM. les Conseillers Généraux : B. GENDROT (pouvoir à J.M. VOILLEMIN), Ch. GUENE (pouvoir à G. JANNAUD), M. SAULET (pouvoir à M. RAMAGET);

MM et Mme les représentants des Communes et Communautés de Communes : C. ALEXER (pouvoir à J.M. RABIET), P. DZIEGIEL (pouvoir à G. DURANTET), M. GALLISSOT (pouvoir à Ch. BANFI), J.P. MARECHAL (pouvoir à Ch. BANFI), J.P. MONGIN (pouvoir à A. ROL), N. VALENTI (pouvoir à J.P. BREDELET);

Etaient excusés : J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES), C. CAZET (Subdivision D.D.E.

LONGEAU), A. DEGUIS (pouvoir à D. JANNAUD, absent à la réunion du Comité Syndical de ce jour), M. THOMAS (SEEI-DDE CHAUMONT);

Assistaient à la réunion : G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L), J.P. FISCHER (Trésorier de LANGRES).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMIN, ouvre la séance à 8H30

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour;

Le compte-rendu du Comité Syndical du 15 septembre 2006, n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, est approuvé à l'unanimité.

HALTE NAUTIQUE DE CUSEY

Délibération 2006-049 Objet : Halte Nautique de Cusey : attribution du marché de travaux

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise GRAGLIA – ZI "les Franchises" – BP 60 – 52205 LANGRES CEDEX – pour un montant de 199 054,17 € HT,
- autorise le Président (ou les vice-présidents) à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de celui-ci,
- décide que toutes dépenses afférentes à cette opération seront imputées au programme n°101 "Port de Cusey".

TOUR DU LAC DE LA VINGEANNE

Monsieur Guy DURANTET fait part au comité Syndical de la situation de l'un des tronçons du sentier du tour du Lac de la Vingeanne, entre la RN 74 et Percey-Le-Pautel. Celui-ci, se situant en zone humide et utilisé par des engins agricoles, est régulièrement impraticable (ornières, boues...) sur environ 600 mètres. Monsieur Guy DURANTET propose au Comité Syndical de créer un autre tronçon entre la RN74 et Percey-Le-Pautel pour remédier à ces inconvénients.

A l'exception de ce tronçon, le sentier du tour du Lac est de très bonne qualité et est fréquenté par de nombreux promeneurs.

Concernant la conception et la pose de la signalétique sur ce sentier de tour de lac, Monsieur Alzingre fait un résumé de la situation de contentieux avec l'entreprise Ardequip. Si l'entreprise ne répond pas aux différentes demandes (décomposition unitaire des prix,...) du Syndicat Mixte avant le 1^{er} décembre, elle sera mise en demeure et devra répondre dans un délai de un mois sous peine de résiliation du contrat.

Si le contrat est résilié, le Syndicat Mixte fera appel à une autre entreprise pour procéder à la conception et à la pose de cette signalétique.

LAC DE CHARMES

Délibération 2006-050 Objet : Lac de Charmes : acquisition foncière

- Vu le schéma d'aménagement du lac de Charmes,
- Considérant le besoin d'acquisitions foncières autour du lac de Charmes pour mener la réalisation du schéma d'aménagement,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide d'acquérir auprès de Madame Martine MARCHAL, domiciliée 15, rue A. et A. Claudot – 21 000 DIJON , la parcelle ZC 33 "Le Crémonie" d'une surface de 23 a 90 ca se situant sur la commune de Charmes pour un montant de 300 €,
- accepte que les actes nécessaires à la transaction soient établis par l'étude notariale Patrick NOURISSAT, 23 rue Buffon – 21 000 Dijon,
- autorise le Président (ou les vice-présidents) à signer toutes pièces utiles à l'acquisition de cette parcelle,
- décide que toutes dépenses afférentes à cette opération seront imputées au programme n°98 "réalisation schéma aménagement Charmes".

	Avec 2 voix	Avec 1 voix	
Présents	2	5	Départ de M. RAMAGET (avec pouvoir de M. SAULET)
Représentés	2	5	
Votants	8	10	

TOUR DU LAC DE LA LIEZ

Délibération 2006-051 Objet : Tour du Lac de la Liez : détermination des besoins et consultation maîtrise d'oeuvre

Considérant :

- la fréquentation en hausse du sentier du Tour du Lac de la Liez, notamment depuis la requalification du camping,
- les difficultés rencontrées par les promeneurs en raison de zones humides et boueuses,
- les difficultés d'accès pour les secours et l'entretien,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide la viabilisation du chemin afin d'en faire un cheminement piéton et cyclotouristique d'une largeur de 3 mètres , largeur également nécessaire au passage de véhicules de secours.
Les travaux consisteront :
 - pour la section courante : travaux de débroussaillage ponctuel, préparation de forme, apport de grave, épaulement en terre végétale et sablage superficiel
 - pour les zones inondables : les mêmes travaux ainsi qu'un apport de matériaux de blocage pour surélévation du chemin,
- approuve l'estimation de l'enveloppe prévisionnelle affectée à la réalisation de la totalité du programme pour un montant de 537 400 € HT,
- autorise le Président à lancer une consultation de maîtrise d'oeuvre en procédure adaptée,
- autorise le Président (ou les vice-président) à signer la mission de maîtrise d'oeuvre et toutes pièces utiles à la réalisation de celle-ci.
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes à cette opération sur l'opération budgétaire "109 – Liez Tour de Lac".

TOUR DU LAC DE LA MOUCHE

• Délibération 2006-052 Objet : Tour du lac de la Mouche : travaux complémentaires

Vu le nouveau code des marchés publics 2006

Vu la délibération n°2006-004 du 08 février 2006 autorisant le Président à lancer une consultation pour la réalisation de travaux de confortation des cheminements piétons sur le pourtour du Lac de la Mouche,

Vu le marché en date du 20/04/06 passé avec la SARL Joël HENRIOT

Considérant qu'à la réalisation des travaux, une nouvelle zone humide est apparue, nécessitant un linéaire de chemin plus important que celui prévu lors de l'estimation du marché

Considérant que l'ouverture du chemin au niveau de l'espace boisé a entraîné l'utilisation de celui-ci par des véhicules motorisés, nécessitant de ce fait la pose d'une barrière supplémentaire pour leur en interdire l'accès

En conséquence, en application de l'article 35, 5° du code des marchés publics, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide de passer un marché complémentaire avec la SARL Joël HENRIOT, 52150 Huilliecourt pour un montant de travaux estimé à 5 585 € HT,
- autorise le Président (ou les vice-présidents) à signer le marché complémentaire et toutes pièces utiles à la réalisation de celui-ci,
- décide que toutes dépenses afférentes à cette opération seront imputées au programme n°100 "Schéma aménagement Lac Mouche".

• Pont en pierre du Lac de la Mouche – convention Poinfor

Les travaux de réfection du pont de pierre au lac de la Mouche n'auront pas lieu, la hauteur de l'eau du lac empêchant l'intervention du chantier d'insertion.

De ce fait, la convention entre le syndicat mixte, la ville de Langres, la commune de Balesmes et l'association Poinfor deviendra caduque.

PERSONNEL DU SYNDICAT MIXTE

Délibération 2006-053 Objet : Contrats d'assurance des risques statutaires

Comme suite à la demande du Centre de gestion du 6 octobre 2006

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- autorise la modification de l'un des taux approuvés par le Comité Syndical dans la délibération n°2005-0 82 comme suit :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

- Tous les risques avec une franchise de 10 jours en maladie ordinaire **5,05 %**

IMPUTATION EN INVESTISSEMENT

Délibération 2006-054 Objet : Imputation en investissement

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide,

- d'affecter, en investissement, au programme « 075 - bureautique » la facture suivante relative aux biens et services dont la valeur unitaire ne dépasse pas 500 € TTC mais dont l'ensemble représente un investissement :

la facture de MPS Fontaine pour l'achat d'une imprimante couleur pour un montant de 419,81 € TTC

ENCAISSEMENTS DE REMBOURSEMENTS

Délibération 2006-055 Objet : Encaissements de remboursements

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- accepte le remboursement GROUPAMA Assurances d'un montant de 233,22 € au titre du règlement du dommage de bris de glace aux sanitaires du port de Champigny,
- accepte le remboursement GROUPAMA Assurance d'un montant de 644,64 € au titre du règlement du dommage sur la barrière du chemin du tour du Lac de la Mouche.

QUESTIONS DIVERSES

Le restaurant du pôle de la Vingeanne souffre d'un manque de place pour le stockage de marchandises. Le Comité Syndical est favorable à la mise à l'étude du projet d'agrandissement des locaux afin de remédier à ces problèmes.

Le Président a fait part de l'état d'avancement du dossier Pôle d'Excellence Rurale.

En ce qui concerne le mausolée de Faverolles, le Syndicat Mixte a prévu d'améliorer la signalétique du site courant 2007.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10H30

Fait à Langres le
Le Président
Jean-Marie VOILLEMIN